



*Conseil communal du 28/01/2026*

## **Réponse à l'interpellation n°33 :**

**« Une place Saint-Josse apaisée ; Interpellation introduite par M. BOÏKETE Philippe, Conseiller communal »** (ordre du jour complémentaire)

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre interpellation qui me donne l'occasion de faire le bilan des actions entreprises pour juguler le phénomène du stationnement sauvage et des incivilités durant le weekend.

Nous avons effectivement eu connaissances des premières plaintes au mois de septembre et la pétition nous a été relayée par un habitant il y a une quinzaine de jours.

Sur le premier point, dès réception des plaintes nous avons demandé des interventions ciblées de la part de la Police. Ces dernières ne visaient pas uniquement le stationnement sauvage mais également les tests d'alcoolémie, la possession de drogues, l'usage abusif du klaxon, bref tout ce qui nuit à la qualité de vie des riverains.

Je me permet de vous lire le compte-rendu de la police sur la première opération qui a continué avec une longue série d'autres opérations :

Le Com 4 a organisé, dans la nuit du 4 au 5 octobre, une première Opération Mirano (MOM). Deux équipes de deux inspecteurs ont été mobilisées : une en tenue civile et une en uniforme. L'action s'est déroulée de 22h00 à 06h00.

Voici les résultats obtenus :

- 8 infractions constatées rue Léopold Lenders et rue Scailquin
- 32 infractions constatées Place Saint-Josse
- 1 pour vitesse inadaptée (Chaussée de Louvain)
- 2 pour non-respect du sens interdit (rue Léopold Lenders et Place Saint-Josse)
- 3 pour usage abusif du klaxon (Chaussée de Louvain)
- 3 propositions de transaction immédiate (PTI) de 75 € pour détention de cannabis (2 virements, 1 paiement sur place)
- 1 PTI de 150 € pour détention de protoxyde d'azote (payée par virement)
- 1 privation de liberté administrative pour ivresse publique (Chaussée de Louvain)
- 1 procès-verbal pour avoir uriné sur la voie publique (Chaussée de Louvain)
- 1 retrait de permis de 15 jours après avis du magistrat pour consommation de protoxyde au volant (Chaussée de Louvain)
- 1 test d'alcoolémie positif à 0,61 mg/l : conducteur sans permis, véhicule de location (Chaussée de Louvain)

Ces contrôles s'effectuent à partir du jeudi car les nuisances débordent de la période traditionnelle du weekend.

S'agissant de la Place Saint-Josse, nous avons répondu au citoyen qui relayait la pétition que nous allons agir pour remettre des dispositifs empêchant le stationnement sauvage et c'est chose faite.

Les contrôles de police resteront maintenu et l'action des agents constatateurs également.